

EN CLASSE DE TROISIEME

DES SEANCES ENCADREES PAR LA COP SUR LES VOIES D'ORIENTATION ET L'AFFECTATION :

- durant le premier trimestre, sur les **enseignements d'exploration** en seconde générale et technologique ;
- durant le second trimestre, sur les procédures relatives à l'**affectation** et les exigences induites.

LA SEQUENCE D'OBSERVATION EN MILIEU PROFESSIONNEL :

L'article D. 332-14 du code de l'éducation indique que, « *en classe de troisième, tous les élèves accomplissent une séquence d'observation en milieu professionnel* » ; l'article D. 331-6 précise qu'elles « *ont pour objectif de sensibiliser les élèves à l'environnement technologique, économique et professionnel, en liaison avec les programmes d'enseignement, notamment dans le cadre de l'éducation à l'orientation* ». Les comptes rendus de ces séquences sont évalués.

LA SOIREE DE L'ORIENTATION :

Durant le second trimestre est organisée une soirée à destination des élèves et de leurs parents ; au programme :

- une présentation des procédures d'orientation et d'**affectation** par la COP ;
- une présentation de leurs établissements par les **proveurs** des lycées voisins en amont des portes ouvertes ;
- des entretiens individuels avec les proveurs.

LA DECOUVERTE DES METIERS ET DES FORMATIONS PAR L'INTERVENTION DE PROFESSIONNELS :

En troisième encore, des **professionnels** interviennent dans le cadre des enseignements ou des parcours : c'est par exemple le cas d'ingénieurs du CNES pour l'opération « *L'espace, c'est classe* » en lien avec le programme de physique-chimie ou de militaires dans le cadre du programme d'EMC.

Les enseignements d'exploration et les baccalauréats **scientifiques et technologiques** font l'objet d'une présentation par des personnels du Lycée Amans-Alexis Monteil.

DES SEANCES DE GEOGRAPHIE SUR « LES ESPACES PRODUCTIFS ET LEUR TRANSFORMATION »

Le parcours avenir au DNB

Dans le cadre de l'épreuve orale du DNB, l'élève peut présenter sa (ses) **séquence(s) d'observation en milieu professionnel** et être interrogé sur le **parcours avenir** en troisième.

CONNAISSANCE DE SOI, ENGAGEMENT ET INITIATIVE

Enseignements et parcours contribuent, tout au long de la scolarité, à améliorer la connaissance de soi des élèves et permettent de développer leur engagement et leur esprit d'initiative ; ces compétences sont importantes dans la construction du projet d'orientation, tout comme la capacité à prendre la parole à l'oral. Contribuent notamment au parcours avenir :

- les actions menées dans le cadre du **parcours citoyen** de la sixième à la troisième, en lien avec l'**EMC**, sur la notion d'engagement (partenariat avec l'UNICEF, interventions des pompiers et de la sécurité civile...)
- le travail mené sur la voix en **éducation musicale** et sur l'**expression corporelle** en EPS ;
- le travail sur la présentation de soi en **langues vivantes** ;
- la multiplication des **oraux** dans le cadre des évaluations et des EPI ;
- la **connaissance de soi**, notamment avec l'EPI sur « *L'auto-portait* » en classe de troisième.

Des retours sur expérience sont aussi organisés afin d'aider les élèves dans leur assimilation des actions menées.

A DESTINATION DES PARENTS

- **des réunions d'information sur l'orientation et l'affectation à destination des parents des élèves de quatrième et de troisième**
- **un entretien personnalisé d'orientation avec le professeur principal durant l'année de troisième**
- **des ressources en ligne sur l'ENT du collège**

Pour en savoir plus : circulaire n° 2006-213 du 14 décembre 2006 relative à la mise en place d'un entretien d'orientation au bénéfice des élèves de troisième (parue au *Bulletin officiel* n° 47 du 21 décembre 2006)

Conseillers et conseillères d'orientation :

La conseillère d'orientation reçoit sur rendez-vous le mardi, dans l'établissement, mais également au Centre d'information et d'orientation les autres jours :

CIO – 43, rue Béteille – 12000 RODEZ (téléphone : 05 65 67 76 54 46)

Découvrir le monde économique et professionnel

Développer son sens de l'engagement et de l'initiative



Elaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle



Aveyron
académie
Toulouse
éducation
nationale



PARCOURS AVENIR

PARCOURS AVENIR

Comme indiqué à l'article L. 331-7 du code de l'éducation, « un parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel » est mis en place au profit de chaque élève « afin d'éclairer son projet d'orientation scolaire et professionnelle et d'éclairer ses choix d'orientation ». A la rentrée 2015, ce parcours a pris le nom de « parcours avenir ».

A QUOI SERT LE PARCOURS AVENIR ?

Pour pouvoir comprendre puis s'intégrer à un monde professionnel en constante évolution, les élèves ont besoin d'acquérir les repères essentiels et les compétences qui leur permettront de se familiariser progressivement avec l'environnement socio-économique pour en devenir acteur. Il doit permettre d'initier une démarche d'orientation active et choisie, contribuant ainsi à la réussite scolaire et à l'élévation du niveau d'ambition sociale et professionnelle de chacun.

QU'EST-CE QUE LE PARCOURS D'AVENIR ?

C'est un ensemble d'activités cohérentes et progressives, menées dans le cadre des enseignements (disciplinaires et interdisciplinaires), de temps spécifiques dédiés dans l'établissement ou à l'extérieur : visites d'information ou séquences d'observation en milieu professionnel. Il prend en compte les besoins particuliers de chaque élève.

QUELS SONT LES OBJECTIFS DU PARCOURS D'AVENIR ?

- découvrir le monde économique et professionnel ;
- développer le sens de l'engagement et de l'initiative ;
- élaborer son projet d'orientation.

Le parcours avenir participe à l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Pour en savoir plus :

Arrêté du 1^{er} juillet 2015 relatif au parcours avenir (paru au *Bulletin officiel* n° 28 du 9 juillet 2015)

Circulaire n° 2003-134 du 8 septembre 2003 relative aux modalités d'accueil en milieu professionnel d'élèves mineurs de moins de seize ans (parue au *Bulletin officiel* n° 32 du 18 septembre 2003)

DES LA CLASSE DE SIXIEME

UNE DECOUVERTE DU PARCOURS ET DES RESSOURCES :

- à travers une séance d'EMI*, prise en charge par le professeur-documentaliste ;
- et d'une séance avec la COP (Conseillère d'orientation-psychologue) intitulée « *Le jeu des métiers* ».

EN CLASSE DE CINQUIEME

LA DECOUVERTE DES METIERS :

- dans le cadre d'un EPI (Enseignement pratique interdisciplinaire) intitulé « *La découverte des métiers* » : Les élèves découvrent, avec le professeur-documentaliste, la « *fiche-métier* », qui sera leur outil jusqu'à la classe de troisième ; ils travaillent ensuite sur différents métiers dans le cadre des cours d'éducation musicale, d'EPS, de français, d'histoire-géographie, de mathématiques, de physique-chimie et de technologie. L'EPI se conclut par un oral : chaque élève présente un métier de son choix, non étudié en classe.
- la COP consacre également une séance intitulée « *L'île déserte* » : échoués sur une île, les élèves sont amenés à réfléchir aux activités nécessaires à leur survie et à les organiser en domaines (alimentation, santé, justice...).

UN TRAVAIL SUR LES REPRESENTATIONS :

- sur la thématique « *Hommes et femmes au travail* » : A partir de données statistiques travaillées avec les enseignants de mathématiques, les professeurs d'histoire et géographie organisent un débat dans le cadre de l'EMC*.
- sur « *L'activité professionnelle* » : Dans le cadre d'une heure de vie de classe, le professeur principal amène les élèves à s'interroger sur la notion d'activité professionnelle afin qu'ils puissent se rendre compte qu'une même activité peut s'exercer dans des professions et avec des degrés de qualification différents.

Lexique :

COP : Conseiller ou conseillère d'orientation-psychologue

CPGE : Classe préparatoire aux grandes écoles

DNB : Diplôme national du brevet

EMC : Enseignement moral et civique

EMI : Education aux médias et à l'information

EN CLASSE DE QUATRIEME

LA POURSUITE DE LA DECOUVERTE DES METIERS :

- dans le cadre des cours avec la « *fiche-métier* » ;
- en reconstruant des professionnels : en lien avec les cours (comme les avocats dans le cadre de l'EMC) mais aussi dans le cadre des autres parcours.

DES VISITES D'INFORMATION DANS DES ENTREPRISES :

Les élèves bénéficient de diverses visites d'entreprises, notamment dans le cadre de deux manifestations :

- « *Les coulisses du bâtiment* » organisées par la FBTP (Fédération du bâtiment et des travaux publics) ;
- « *La semaine de l'industrie* » organisée par la CCI (Chambre de commerce et de l'industrie) et la DSDEN (Direction des services départementaux de l'Education nationale).

UNE SEMAINE DES METIERS ET DES FORMATIONS :

Elle est organisée au second trimestre avec au programme :

- rencontres de professionnels, de lycéens ou d'étudiants notamment dans le cadre d'un partenariat avec la CPGE* du Lycée Ferdinand-Foch ;
- visite d'un lycée général et technologique et d'un lycée professionnel ;
- intervention de la COP sur la présentation des poursuites d'étude après la troisième relayée auprès des parents par une intervention du chef d'établissement et de l'IEN-IO*.

DES SEANCES SPECIFIQUES :

Une séance de mathématiques est consacrée aux statistiques sur les taux de pression, la structure de l'emploi en Aveyron et en France, les diplômés et le chômage. Une heure de vie de classe en suivant permet aux élèves de débattre sur ces thématiques.

Le P^IDMF en quatrième :

Le collège a mis en place un P^IDMF (Parcours individuel de découverte des métiers et des formations) : ce dispositif, approuvé par le conseil d'administration du 6 novembre 2014, permet à des élèves de quatrième de plus de 14 ans, en risque de décrochage, de se remobiliser en visitant plusieurs entreprises et lycées professionnels puis en effectuant une séquence d'observation en milieu professionnel. Tout au long de ce parcours, les élèves complètent un livret et sont évalués dans le cadre d'un oral.